

OFF
A32E57
M44

256

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT DE LA
MUSIQUE



Bibliothèque Nationale du Québec

Ministère des Affaires culturelles

Province de Québec

(1)

Qu'est-ce que la direction de l'enseignement de la musique ?


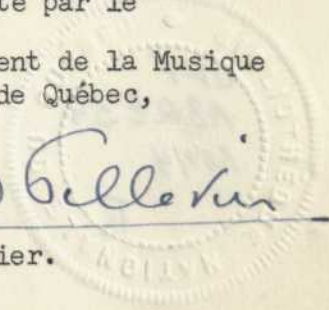
Créée par le ministère des Affaires culturelles, l'automne dernier, la direction de l'enseignement de la musique dans la province de Québec, a été chargée :

- 1- d'enquêter sur la situation actuelle de l'enseignement de la musique dans les écoles de Québec; Mémoire à la commission royale d'enquête sur l'Enseignement, traitant plus particulièrement de l'enseignement de la Musique.
- 2- de proposer des mesures d'urgence pour résoudre les problèmes posés;

de veiller à leur application rationnelle.

Préparé et présenté par le

directeur de l'enseignement de la Musique
dans la province de Québec,



Wilfrid Pelletier

Wilfrid Pelletier.

CONFIDENTIAL AND UNCLASSIFIED

DATE OF REVIEW

10/13/83

CONFIDENTIAL AND UNCLASSIFIED
DATE OF REVIEW
CONFIDENTIAL AND UNCLASSIFIED
DATE OF REVIEW

CONFIDENTIAL AND UNCLASSIFIED
OFF
A32E57
M44
TS

Situation actuelle.

(1)

Bien que ses services soient encore à l'état embryonnaire, le directeur de l'enseignement de la musique a mené, dès sa nomination l'automne dernier, une vaste enquête à travers la province, qui devait lui permettre de constater que et de nombreux et louables efforts sont tentés...

Qu'est-ce que la direction de l'enseignement de la musique ?

cohésion.

Au moment de sa création, le ministère des Affaires culturelles, par l'intermédiaire de la direction de l'enseignement de la musique dans la province de Québec, a été chargé :

1- d'enquêter sur la situation actuelle de l'enseignement de la musique dans les écoles du Québec;

2- de proposer les solutions éventuelles aux problèmes posés;

3- de veiller à leur application rationnelle.

Dans les écoles secondaires, la situation est à la fois plus et meilleure. Le programme de 1962 prévoit le aussi un certain nombre de périodes qui, sous l'appellation générique "Arts", fixent de manière empirique la matière musicale à enseigner.

Dans l'ensemble des collèges, seuls les élèves qui en manifestent le désir reçoivent une formation musicale, sans grand rapport avec le programme établi.

Certains centres d'enseignement toutefois prodigent une excellente formation musicale qui relève néanmoins trop souvent d'initiatives individuelles.

Sauf dans les rares cas considérés ci-dessus, l'influence de la musique sur les codes de vie d'aujourd'hui est réduite au minimum sinon à néant.

Situation actuelle.

Bien que ses services soient encore à l'état embryonnaire, le directeur de l'enseignement de la musique a mené, dès sa nomination l'automne dernier, une vaste enquête à travers la province, qui devait lui permettre de constater que si de nombreux et louables efforts sont tentés isolément, l'enseignement de la musique manque trop souvent de cohésion.

Au niveau primaire, par exemple, le programme du DIP prévoit une demi-heure de musique par semaine. Cet enseignement doit théoriquement être dispensé par l'instituteur dont on comprend très bien que, s'il n'est pas mélomane, sa préparation professionnelle, aussi bonne soit-elle, n'en fait pas souvent un professeur de musique.

Lors des examens de fin d'année, la musique entre rarement en ligne de compte, ce qui amène les écoliers à considérer son enseignement comme inférieur, voire inutile.

Dans les écoles secondaires, la situation est à la fois pire et meilleure. Le programme du DIP prévoit là aussi un certain nombre de périodes qui, sous l'appellation générique "Arts", fixent de manière empirique la matière musicale à enseigner.

Dans l'ensemble des collèges, seuls les élèves qui en manifestent le désir reçoivent une formation musicale, sans grand rapport avec le programme établi.

Certains centres d'enseignement toutefois prodiguent une excellente formation musicale qui relève néanmoins trop souvent d'initiatives individuelles.

Sauf dans les rares cas considérés ci-dessus, l'influence de la musique sur les cotes de fin d'année est réduite au minimum sinon à néant.

Culture musicale, bagage indispensable.

Personne ne niera la nécessité de donner aux élèves talentueux une formation musicale suffisante pour les orienter vers les écoles spécialisées qui leur permettront, le cas échéant, d'envisager une carrière artistique.

On semble cependant négliger la formation musicale des élèves qui, s'ils ne se révèlent pas être des virtuoses en puissance, devraient absolument recevoir une formation artistique suffisante et indispensable à toute culture générale.

A quoi servirait-il, en effet, de consacrer d'importantes sommes d'argent et des efforts démesurés à tenir sur pied, dans un équilibre d'ailleurs incertain, de grands ensembles musicaux? Pourquoi permettre aux meilleurs de nos artistes d'atteindre une formation supérieure s'ils sont, dès l'abord, certains de ne pas trouver de public devant qui se produire?

En notre siècle de démocratisation sans limite, chacun admettra que les artistes n'existent pas pour la seule distraction d'une élite intellectuelle qu'une éducation privilégiée aurait préparée à ces plaisirs de l'esprit.

Il importe donc de mener, dans notre province, une campagne plus ou moins concertée, qui, palliant les excès de notre matérialisme, éveillerait l'intérêt de la population pour l'art, en général, et la musique en particulier.

Un tel mouvement, cependant, ne peut être mené par les seuls fonctionnaires d'un Etat québécois conscient de ses responsabilités. C'est à tous ceux qui croient, à tort ou à raison, faire partie de notre élite, qu'il appartient de promouvoir, dans la province, une saine conception du beau.

Critiques négatives.

On se réjouit beaucoup dans la province de la "révolution intellectuelle" qui s'y déroule actuellement. S'il est satisfaisant de constater la conscience dans laquelle tout un chacun participe à cet examen de nos lacunes, le côté stérile de cette agitation ne laisse pas d'inquiéter.

Dans un louable désir de changements, la plupart de nos élites en sont venues à réclamer à grands cris, non point tant une transformation de notre système d'enseignement qu'une suppression pure et simple des moyens, aussi pauvres soient-ils, dont nous disposons jusqu'ici.

Le Québec compte bien plus de démolisseurs que de réformateurs.

On semble beaucoup trop enclin à amputer des membres vitaux avant que d'être prêt à y substituer une prothèse efficace.

Dans le domaine de la musique, par exemple, de nombreux mélomanes, des musiciens et quelques musiciens-pédagogues, manifestent une légitime inquiétude quant à la faiblesse du programme du DIP, en ce qui a trait à l'enseignement musical élémentaire.

Il est exact que ce programme nécessite une urgente réforme mais il n'empêche, cependant, que l'enquête menée par la direction de l'enseignement de la musique dans la province, permet davantage de conclure à la non-observance du programme qu'à son inefficacité. Si encore le personnel enseignant, faisant fi du programme musical du DIP, le remplaçait par un enseignement intelligent et productif comme cela arrive dans quelques rares écoles où la musique occupe une place de choix, ce ne serait qu'un mal pour un bien.

Malheureusement, le plus souvent, si le programme musical n'est pas observé c'est à cause d'une ignorance totale, voire d'un simple manque de goût.

Projets de la direction de l'enseignement de la musique.

La direction de l'enseignement de la musique dans la province envisage une réforme du programme scolaire en cette matière et présentera ses projets en ce sens en temps et lieu.

La direction entend également mettre au point un manuel spécialement conçu pour les jeunes de cette province.

Ce sont là des projets à plus ou moins longue échéance qui ne peuvent être mis à exécution du jour au lendemain et qui exigent une étude patiente.

D'accord avec le ministère des Affaires culturelles dont elle dépend, la direction de l'enseignement de la musique estime néanmoins que le problème numéro 1 de la formation musicale des élèves de nos écoles, comme du reste de toute formation artistique, dépend davantage sinon uniquement de la qualité des professeurs qui ont à l'assurer.

L'enseignement de la musique ne peut être dispensé que par des spécialistes.

C'est la raison pour laquelle la direction se propose de veiller à ce que les cours dans les conservatoires et autres écoles de musique comprennent dorénavant des classes de pédagogie à seule fin de préparer convenablement les musiciens parmi lesquels se recruteront facilement les professeurs de musique.

Les villes de Québec et de Montréal abritent les deux conservatoires de musique de la province. Ces écoles sont évidemment accessibles à la majorité des musiciens de la province.

Il existe néanmoins des régions du Québec dont l'éloignement des grands centres justifie le projet du ministère des Affaires culturelles d'y créer des écoles supérieures de musique qui, sans avoir pour autant rang de conservatoire, porteront le nom d'écoles "préconservatoires". Le ministère étudie du reste en ce moment la fondation d'une telle école dans une des régions du Québec les plus riches en talents.

Les futurs professeurs étant appelés à sortir de ces écoles, il sera plus aisé pour la direction de l'enseignement de la musique de définir les qualifications nécessaires aux chargés de cours de musique dans les écoles primaires et secondaires. Ces qualifications seront d'ailleurs régies par des normes précises et sévères et donneront lieu à la création d'un diplôme.

Conclusions.

L'exposé des projets de la direction de l'enseignement de la musique dans la province n'a d'autre but que d'apprendre à cette commission d'enquête et, à travers elle, à tous ceux qui s'inquiètent de la situation, que "quelque chose se fait et se prépare".

Conscient de son rôle, le ministère des Affaires culturelles a confié à la direction de l'enseignement de la musique le soin de veiller, dans l'avenir, à la mise en oeuvre d'un programme positif et rationnel de formation musicale des adultes de demain.

Il est cependant un certain nombre de solutions, dès à présent applicables mais qui ne peuvent l'être sans une étroite collaboration entre la direction de l'enseignement de la musique et tout l'appareil québécois de l'instruction générale.

Ce sera donc là notre propos.

Le ministère des Affaires culturelles et la direction de l'enseignement de la musique dans la province sollicitent de la commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec qu'elle comprenne dans ses conclusions, au chapitre de la musique, les quelques recommandations ci-dessous, dont la mise en application revêt une urgence prioritaire :

1. L'étude de la musique devra prendre place à part entière dans l'enseignement donné aux élèves, tant du cours primaire que du cours secondaire, et recevoir les mêmes sanctions que les matières de la rubrique "Arts", aux examens de fin d'année.

2. La direction de l'enseignement de la musique dans la province devra jouir d'une autorité suffisante pour imposer aux écoles l'observance rigoureuse des programmes, de telle sorte que le minimum souhaitable d'enseignement musical soit prodigué dans toutes les classes de la province.

3. Afin d'unifier le plus possible les méthodes d'enseignement de la musique, la direction souhaite pouvoir mettre au point, en collaboration avec les services du ministère de la Jeunesse, certaines émissions de télévision expérimentales susceptibles d'être captées dans toutes les écoles de la province.

4. La direction de l'enseignement de la musique se charge de la révision du programme actuellement appliqué dans les écoles du Québec ainsi que de la préparation des futurs professeurs de musique.



CHORALE ✕ ✕
BACH ✕ ✕
✕ ✕
✕ ✕
✕ ✕



Choir, on two levels

128
Prepar to move
photos ?
(fair id (not)) -
The Hindu Ward
the musician ?
Tom Co reports
lineage ?
mills a

~~One of the~~

BNQ



C 000 162 156

162156